

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014.

Convocation du 16 juin 2014.  
Conseil Municipal du 20 juin 2014 à 19h00.

Vu le décret N°2014-532 du 36 mai 2014,  
Vu le Code Electoral,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ardèche fixant pour chaque commune le nombre de délégués et de suppléants à élire,  
Le Conseil Municipal procède à l'élection de 5 délégués et de 3 suppléants.

Mise en place du bureau électoral.

Monsieur Alain VALLA, Maire, Président  
Monsieur Bernard KLIPFEL, désigné en qualité de secrétaire  
Les 2 conseillers municipaux les plus âgés, Mme Annie PICCOTTI et M. Georges BOISSY,  
Les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, Mme Nadège KLEIN et Mme Agnès DE LA CRUZ

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes avaient été déposées.  
Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

- ✓ Liste « Beauchastel demain, s'unir pour réussir » : suffrages obtenus = 14 ; délégués = 4 (Alain VALLA, Annie PICCOTTI, Erik VANNEAU, Jacqueline LAFOSSE); suppléants = 3 (Georges BOISSY, Agnès DE LA CRUZ, Jean-Marie GERARD).
- ✓ « Liste citoyenne » : suffrages obtenus = 4 ; délégué = 1 (Frédéric MEZZAPELLE) ; suppléant = 0.

Le Maire a procédé aussitôt à la proclamation des résultats et le procès-verbal a été signé.

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 Juin 2014 à 19 heures 30

Convocation du 16 juin 2014.

Le 20 juin 2014 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Alain VALLA, Maire.

**Présents** : M. Alain VALLA, Maire ; M. Erik VANNEAU, Adjoint ; Mme Annie PICCOTTI, Adjointe ; M. Denis LALLEMAND, Adjoint ; M. Georges BOISSY, Adjoint ; Mmes Jacqueline LAFOSSE, Dominique GONZALVEZ, Agnès DE LA CRUZ, Estelle FOURNIER, Nadège KLEIN, Antonia GARCIA, Conseillères Municipales ; MM Jean-Marie GERARD, Eric MESLIER, Jean-Pierre CRETIN, Frédéric CAENEVET, Frédéric MEZZAPELLE, Stéphane DURAND, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Mme Catherine BONHUMEAU pouvoir à Mme Annie PICCOTTI ; Mme Amandine GNEMMI pouvoir à Mme Agnès DE LA CRUZ.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 29 Avril 2014 est entériné à l'unanimité des membres présents.

---

## **1. ESTIMATION DES DOMAINES POUR IMMEUBLE RD 86 (N° 1 LE PONT) :**

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de faire réaliser une estimation par le service France Domaine d'un bien immobilier mis en vente au N°1 quartier Le Pont.

Ce bâtiment se compose d'un fonds de commerce au rez-de-chaussée RD 86, d'un appartement à l'étage et d'un garage et cave au sous-sol. Son emplacement au centre du village, à proximité du parking et des autres commerces, est idéal pour la création d'un commerce de proximité.

Le prix demandé est, semble-t-il, de 160 000 euros.

M. Stéphane Durand indique que cette opération est à mettre en parallèle avec la mise en vente des biens immobiliers communaux décidée par le précédent conseil municipal.

Mme Estelle Fournier demande quel type de commerce pourrait s'implanter dans cet immeuble.

M. Denis Lallemand expose que si la commune n'a pas vocation à acquérir du foncier, ce fonds de commerce idéalement situé est une occasion de soutenir le commerce de proximité ; par ailleurs la cession des biens inutilisés permettrait de trouver un équilibre financier et d'avoir des locaux mieux situés.

M. Georges Boissy considère qu'une évaluation préalable de cet immeuble est indispensable ainsi qu'une estimation des travaux et mise aux normes à effectuer en cas d'acquisition.

Mme Dominique Gonzalvez souhaite connaître la liste des biens à vendre par la commune :

- Base de loisirs
- Villa Cottevieille (maison du gardien)
- Gîte du Perlou
- Maison Fournourge
- Maison inachevée
- Maison du patrimoine

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur une estimation par le service départemental des Domaines de cet immeuble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette démarche.

## **2. ACHAT D'UN CAMION SERVICE TECHNIQUE (option) :**

M. Georges Boissy rappelle au Conseil municipal que 25 000 euros ont été inscrits au budget pour acquérir un nouveau véhicule en remplacement du Ford.

Il propose d'acquérir un véhicule avec plateau basculant plus fonctionnel pour charger et décharger. Ce matériel a un coût de 40 000 euros ce qui nécessitera en cas d'avis favorable une décision modificative au budget.

Les crédits prévus à l'aménagement de la Mairie (salle réunion étage) soit 35 000 euros pourraient être affectés à cette opération.

Monsieur Stéphane Durand souhaite savoir si l'ancien véhicule sera mis en vente.

Monsieur Georges Boissy indique qu'aucune demande de reprise n'a été faite avant l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur Denis Lallemand demande si on peut acquérir une benne supplémentaire.

Monsieur Georges Boissy précise que le coût supplémentaire est de 4 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour poursuivre ce projet d'acquisition avec 2 bennes pour le service technique.

### **3. PISCINE : POMPES, COFFRET ÉLECTRIQUE, ROBOT :**

M. Georges Boissy indique qu'il a fallu consulter 3 sociétés pour le changement des pompes à la piscine ainsi que l'armoire électrique.

- BILLON : 10 862.55 € TTC
- ECD : 16 042.80 € TTC
- HYDROTEC : 12 582.01 € TTC

C'est l'entreprise BILLON qui a été retenue.

Monsieur le Maire indique que ces travaux ont été commandé en urgence afin d'éviter une panne et la fermeture de la piscine en pleine saison.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux.

Monsieur Georges Boissy informe que le robot de fonds doit également être changé, ce matériel qui a 12 ans nécessite 4200 euros de réparation.

3 entreprises ont été consultées :

- MARINER : 8640 € TTC
- HEXAGONE : 6690.68 € TTC (filtration pas compatible)
- OCEDIS : 8388 € TTC (programmation de nettoyage)

C'est l'entreprise MARINER qui a été retenue.

Monsieur Boissy précise que cette dépense imprévue n'a pas été budgétisée. Il propose d'effectuer une décision modificative sur les crédits d'aménagement de la Mairie.

Le Conseil approuve cette acquisition et son financement.

### **4. AVENANT POINT INFO : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES :**

Monsieur Denis Lallemand présente au Conseil Municipal un projet d'avenant pour l'aménagement d'un point information au vieux village. Cet avenant concerne les travaux supplémentaires pour l'entreprise Grangier Secoval titulaire du lot N°1 démolitions maçonneries pour 7986.36 € HT soit 9583.63 € TTC et porte le marché à 64 749.14 € HT et 77 698.97 € TTC.

Le bureau de contrôle a demandé à ce que les fondations de la gaine ascenseur et escaliers ne porte pas sur la voûte du sous-sol, ce qui entraîne ces travaux supplémentaires.

Mme Estelle Fournier demande quel est l'objectif de ce bâtiment.

M. Denis Lallemand précise que ce bâtiment accueille le point information touristique du village ainsi qu'une salle d'exposition pouvant accueillir diverses manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions adopte l'avenant N° 1 présenté.

## **5. AVENANT SDEA – ZI LE POUZIN :**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 3 décembre 2013, le Conseil Municipal avait adopté le nouveau projet de rédaction de l'avenant N°1 à la convention financière et fiscale concernant la zone industrielle départementale Rhône-Vallée au Pouzin en date du 18/07/1997.

Il indique que le comptable public de la commune du Pouzin a proposé de compléter cet avenant en précisant les modalités de répartition entre les 13 communes associées de la part communale de la contribution économique territoriale (CET) dans le cadre des fonds conventionnel de péréquation instauré par la convention précitée entre ces 13 communes.

Il propose à l'assemblée d'adopter cette nouvelle rédaction de l'avenant N°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- RAPPORTE sa délibération du 03/12/2013
- APPROUVE la modification décrite au projet d'avenant N°1 telle qu'elle lui a été présentée
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant N°1.

## **6. AVENANT À LA CONVENTION (2011-2013) ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT 07 ET LA COMMUNE RELATIVE À L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL :**

Monsieur le Maire expose qu'en 2011, la Caisse des Dépôts et Consignations a conclu avec le Centre de Gestion de la FPT de l'Ardèche une convention de partenariat ayant vocation à organiser les missions d'intermédiation assurées par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales concernant la CNRACL. Cette dernière, établie pour une durée de 3 ans, expirait au 31/12/2013. Dans l'attente d'un nouvel accord régissant les 4 années à venir, la convention actuelle a été prorogée jusqu'au 31/12/2014 au plus tard.

Dans le cadre d'une mission facultative, les collectivités qui souhaitent obtenir un soutien du Centre de Gestion pour le contrôle de leurs dossiers CNRACL avaient conclu pour la période avril 2011 – 31/12/2013 une convention fixant le coût des actes CNRACL à facturer aux collectivités. Cette dernière, étant également arrivée à échéance, il est proposé aux collectivités concernées de signer l'avenant de prorogation afin de continuer à bénéficier des services du CDG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions :

- APPROUVE la convention proposée relative à l'intervention sur dossier CNRACL
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Mme Estelle Fournier demande comment est financé le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire indique que pour l'exercice des missions obligatoires une cotisation obligatoire est versée par les collectivités, assise sur leur masse salariale, dont le taux est fixé par le conseil d'administration ; il est de 0.75 % en Ardèche.

Mme Estelle Fournier constate que la somme de 7000 euros inscrite au budget primitif 2014 ne correspond pas à la masse salariale et souhaite une explication.

M. le Maire lui assure qu'elle aura une réponse au prochain conseil.

Mme Estelle Fournier précise qu'elle n'a toujours pas de réponse à une demande antérieure relative à l'indemnisation d'une Adjointe absente.

M. le Maire indique que l'Adjointe déléguée au CCAS a reçu délégation à compter du 01/06/2014, date à laquelle elle a pris officiellement ses fonctions de Vice-Présidente du CCAS. C'est à compter de cette date qu'elle sera indemnisée. Les absences de cette élue pour 2014 sont connues et sont considérées comme des périodes de vacances.

Il est à noter qu'à ce jour tous les dossiers ont été traités sans retard par la commission sous sa responsabilité.

## **7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants doivent être désignés par la Directrice départementale des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite connaître si des conseillers municipaux souhaitent figurer sur la liste à communiquer.

Mme Estelle Fournier, M. Georges Boissy, M. Stéphane Durand, M. Eric Meslier, M. Frédéric Mezzapelle, M. Denis Lallemand, M. Frédéric Caenevet s'inscrivent.

## **8. CONVENTION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LA CAPCA :**

Monsieur le Maire expose que dans sa séance du 4 juin 2014 le conseil communautaire a délibéré pour approuver la convention relative à la facturation, le recouvrement et le versement de la redevance assainissement non collectif avec la commune.

Il présente à l'assemblée les obligations respectives des signataires ainsi que l'objet de la convention qui prévoit dans le cadre du contrat d'affermage les modalités de perception de la redevance d'assainissement non collectif par l'intermédiaire de la facture eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions :

- APPROUVE la convention présentée
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président de la CAPCA et la société Véolia Eau.

## **9. SUBVENTION POUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE MONOCYCLE :**

Mme Annie Piccotti présente à l'assemblée le dossier de financement du projet de M. Eddie DUCOL qui souhaite participer du 30/07 au 10/08/2014 à Montréal au 17<sup>ème</sup> Championnat du monde de monocycle pour lequel il s'est qualifié.

La Commission des Finances qui a examiné ce dossier propose d'attribuer une subvention de 380 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote une subvention de 380 euros pour ce projet.

#### **10. SUBVENTION BOULE LYONNAISE ET FNACA :**

Mme Annie Piccotti présente au Conseil Municipal les demandes de subvention de l'association La Boule Lyonnaise et la FNACA.

Elle indique que la Commission des Finances a donné un avis défavorable à ces 2 demandes compte tenu des crédits disponibles sur cette ligne budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à ces 2 demandes.

#### **11. CENTENAIRE GUERRE 1914-1918 :**

M. Erik Vanneau pour la Commission Culture indique qu'un premier travail a été élaboré à la bibliothèque.

L'office national des anciens combattants propose des expositions.

Il a été aussi évoqué de faire appel à des particuliers possédant des collections en rapport avec la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

#### **12. FÊTE DE LA SCIENCE :**

M. Erik vanneau indique qu'il s'agit d'une démarche de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Une subvention peut être obtenue.

#### **13. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2014 :**

M. Erik Vanneau indique qu'en accord avec l'Office de Tourisme la commune est inscrite pour des visites du patrimoine communal. Il sera possible d'avoir le concours d'un guide.

Une réunion de la Commission Culture est prévue le 01/07 pour la programmation 2015.

#### **14. DIVERS :**

Mme Agnès DE LA CRUZ fait le point sur l'organisation des rythmes scolaires telle qu'elle est prévue à la rentrée 2014-2015.

La séance est levée à 21h50.

**Modifications et compléments à apporter en Mairie pour le jeudi 4 septembre.**